



Établissement Public Territorial
du Bassin de la Meuse



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



EDITO



Le mot de la Présidente

Le rapport d'activité annuel vise à présenter les actions entreprises par l'EPAMA au cours de l'année écoulée. Ces actions sont le résultat de décisions prises par une assemblée composée de 45 élus venant de tout le bassin versant de la Meuse puis mises en œuvre par les 11 agents de l'EPAMA.

Pour 2017, ce rapport montrera un fois encore combien notre établissement a été mobilisé, tant sur les grands projets que sur les actions plus ponctuelles. Il est aussi l'occasion de présenter chaque année les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), dont l'action est aussi importante que méconnue.

Président d'Ardenne Métropole et Maire de Charleville-Mézières, j'ai le plaisir et l'honneur d'avoir été élu Président de l'EPAMA le 5 avril dernier.

C'est avec enthousiasme que je m'attelle à cette mission, que je souhaite d'ailleurs inscrire dans la continuité de l'action menée par mes prédécesseurs. De ce point de vue, Morgane Pitel, Présidente du Syndicat d'Aménagement de la Chier (SIAC), a œuvré, dans un contexte difficile, à la solidarité entre les territoires du bassin versant. Son action a été saluée par tous et je souhaitais rendre ici hommage à son travail et à son implication.

Bonne lecture à tous,

Boris RAVIGNON,
Président



Où est-ce qu'un EPTB ?

Le statut et les missions des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin sont cadrés par les articles L. 213-12 et L. 566-10 du code de l'environnement.

Statutairement, les EPTB sont des syndicats mixtes ouverts.

A l'échelle du bassin versant, ils ont d'abord pour mission de faciliter :

- la prévention des inondations,
- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Sur le volet « inondation » et par leur rôle de coordination, d'animation, d'information et de conseils, ils ont en particulier la mission d'assurer la cohérence des actions des collectivités dans leur lutte contre les inondations.

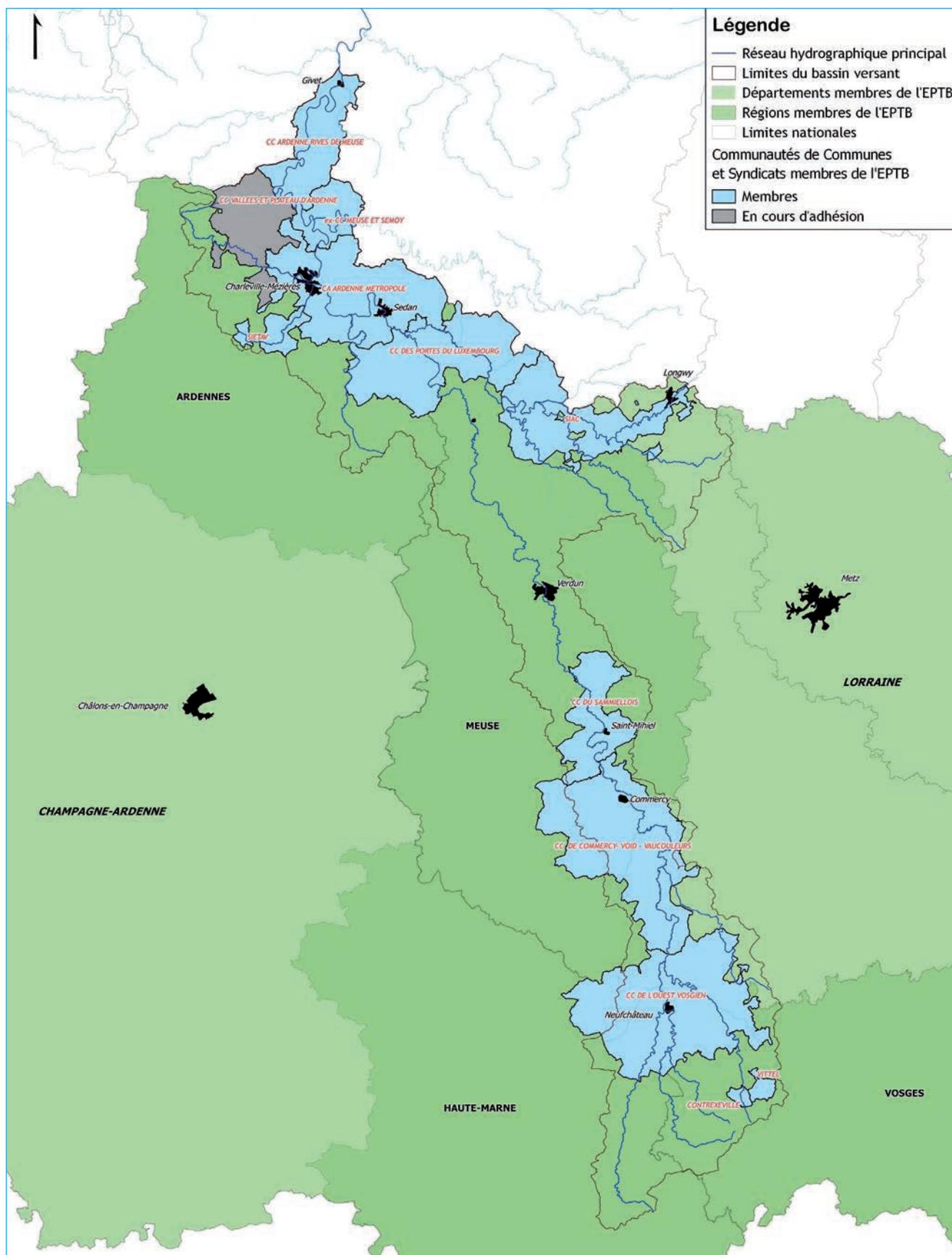
Les EPTB contribuent également à l'élaboration des SAGE.

Ils assurent de plus la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des EPAGE.

Par ailleurs, ils peuvent assurer, par transfert ou délégation, tout ou partie de la compétence GEMAPI.

Enfin, ils peuvent définir un projet d'aménagement et d'intérêt commun.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC CARTE DES ADHERENTS



QUELQUES POINTS DE L'ANNÉE 2017

Départs / Arrivées

Au sein de l'équipe de l'EPAMA, l'année 2017 a été marquée par l'arrivée d'Océane Jéruzalski au poste de chargée de mission « environnement », en remplacement de Nathalie Mear-Caubel jusqu'en juillet 2018.

Mais aussi l'arrivée de Pauline Ollagnon au poste de chef de projet « HEBMA », en remplacement de Barbora Tomisova jusqu'en octobre 2018.

Egalement le remplacement de Céline Cordani par Maurine Wagner au poste de chargée de mission « zones humides ».



74 392 km parcourus
sur les routes du bassin versant



678 réunions et séances de travail

Quelques chiffres de l'année 2017



5 pays

LES FINANCES DE L'EPAMA

2017 a été une année de transition, lors de laquelle l'étude de gouvernance a été une étape importante. Elle a abouti à une nouvelle gouvernance et à de nouveaux statuts, entraînant une modification de la structure financière de l'EPAMA à compter de 2018.

Fonctionnement

Les charges courantes ont été très stables. Les principales dépenses sont liées aux événements de communication autour des 20 ans de l'EPAMA et à l'étude de gouvernance.

La cotisation n'a pas évolué par rapport à l'année antérieure.

Ainsi, l'année se termine avec un excédent de 479 439 €.

Investissement

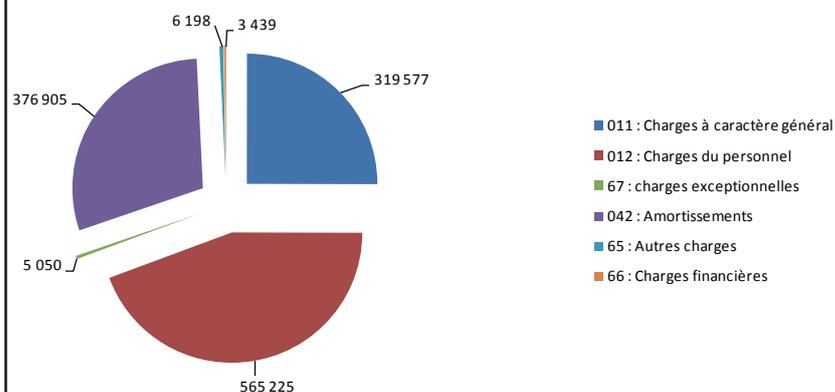
Les deux opérations importantes que sont HEBMA et Les Seuils de la Meuse Médiane sont en cours, sans que la partie travaux n'ait été lancée en 2017.

Le développement du logiciel OSIRIS a fait l'objet d'une délibération de lancement en fin d'année 2017 ; l'exécution du marché pour l'acquisition de levées topographiques et la mise à niveau du logiciel de modélisation Infoworks sont en cours également.

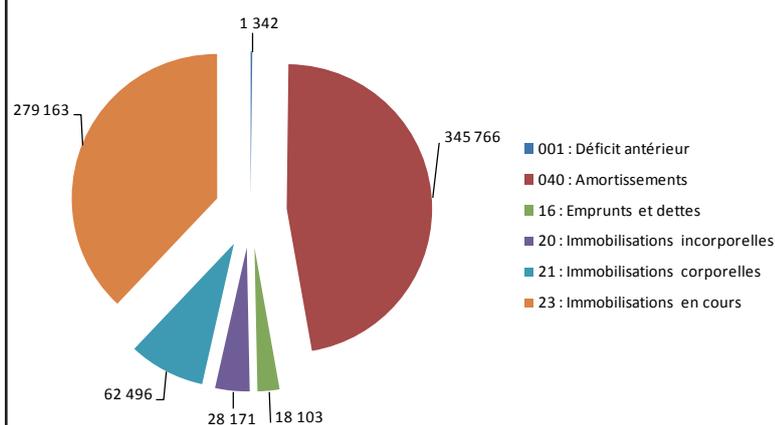
La section d'investissement présente un déficit de 1 342 €.

En conclusion, le budget de fonctionnement a été conforme aux prévisions du budget primitif. En investissement, les deux plus grands projets terminent leur phase d'études.

Principaux chapitres en Fonctionnement



Principaux chapitres en investissement



LE PROJET HEBMA

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DU BASSIN DE LA MEUSE AMONT

CONTEXTE

Depuis 2012, l'EPAMA-EPTB Meuse mène le projet HEBMA : Hydraulique et Environnement du Bassin de la Meuse Amont. Il s'agit d'une opération d'envergure visant à protéger les secteurs urbanisés contre les crues et à améliorer la qualité écologique des cours d'eau dans les départements de la Haute-Marne et des Vosges.

BILAN DES ACTIONS 2017

L'année 2017 a été marquée par une grande phase de concertation avec les services de l'Etat suite au dépôt du dossier réglementaire en fin d'année 2016. Cette concertation a permis l'élaboration d'un certificat de projet divulgué en janvier 2018. La phase PROjet s'est également poursuivie et sera finalisée en parallèle de la constitution du second dossier réglementaire.

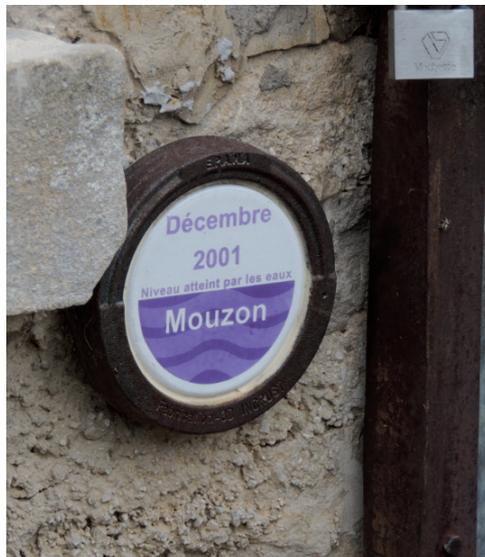
Les coûts de la phase travaux ont été estimés à environ 22,8 millions d'euros et ont fait l'objet d'un plan de financement présenté dans le tableau ci-contre.

En ce qui concerne la concertation avec le monde agricole, les chambres d'agriculture des Vosges et de la Haute-Marne ont finalisé le protocole d'indemnisation lié à la mise en place des zones de surstockage. Il sera présenté aux syndicats et aux élus des chambres début 2018.

Aussi, suite à des échanges avec les agriculteurs concernés par les projets de décaissement, il est apparu qu'un second protocole lié spécifiquement à ce type d'aménagement est nécessaire. Une première réunion de travail a eu lieu en septembre 2017 avec les chambres d'agriculture et les exploitants directement concernés.

Plan de financement

Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 58%	13 200 000 €
Etat, Fonds Barnier : 17%	3 900 000 €
FEDER, fonds européens : 10%	2 300 000 €
Région : 10%	2 300 000 €
Communauté de communes : 5%	1 100 000 €
TOTAL : 100%	22 800 000 €



PERSPECTIVES POUR 2018

- Poursuivre la concertation,
- Signature du protocole d'indemnisation lié à la mise en place des zones de surstockage,
- Finaliser et signer le protocole d'indemnisation lié aux décaissements,
- Préparation et réalisation des investigations archéologiques,
- Dépôt du nouveau dossier réglementaire et son instruction par l'Etat avec organisation d'une enquête publique,
- Finaliser la phase « projet » de la maîtrise d'œuvre (définition détaillée des travaux) et préparer le recrutement des entreprises.



AMÉNAGEMENT DES SEUILS DE LA MEUSE MÉDIANE



Seuil de Chatipré

Un seuil est un ouvrage fixe, transversal au cours d'eau, construit pour dévier l'eau vers les bras des moulins.

La plupart de ces ouvrages, fortement dégradés pour certains, ont perdu leur vocation initiale, cependant d'autres usages sont apparus : baignade, paysage, rejets d'assainissement, eau potable, abreuvement des bovins, réserve incendie,...

Les objectifs du projet d'aménagement des seuils de la Meuse médiane sont

- De diminuer l'impact des seuils sur le Fleuve
- De préserver les enjeux humains et écologiques situés sur les bras
- De préserver et/ou d'améliorer les écosystèmes liés au Fleuve

EN 2017

La maîtrise d'œuvre s'est poursuivie et un nouvel avant projet a été élaboré prenant en compte un abaissement moindre du seuil pour le site de Sorcy-Saint-Martin.

Une nouvelle stratégie a été adoptée en accord avec les services de l'Etat afin de répondre à leurs attentes, notamment sur le volet espèces protégées. Le dossier des seuils a donc été dissocié en deux phases en fonction de l'impact des travaux :

- Sites dits de « phase 1 », ne nécessitant pas d'études complémentaires : Bannocourt, Chatipré, Ourches-sur-Meuse, Chapelle-Sainte-Libaire ;
- Sites de « phase 2 » : Pagny-la-Blanche-Côte, Souchet et Sorcy-Saint-Martin.

Le Comité Syndical de l'EPAMA a délibéré le 16 novembre pour valider un plan de financement intermédiaire pour les études complémentaires nécessaires à la conception des dossiers réglementaires et des études de projet. Estimées à 200 000 €, ces études sont financées à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau et 10% par la Région et le Département.

PERSPECTIVES POUR 2018

En 2018, les objectifs sont :

- D'obtenir les autorisations réglementaires de réaliser les travaux sur les sites de phase 1,
- De réaliser les inventaires écologiques complémentaires sur les sites de phase 2,
- D'obtenir les financements selon le plan de financement validé par les élus de l'EPAMA.

Plan de financement de la phase travaux

AERM	80 %
Montant : 5 520 000 €	
FEDER	10 %
Montant : 690 000 €	
Région	5 %
Montant : 345 000 €	
Département 55	2 %
Montant : 138 000 €	
Communauté de communes	3 %
Montant : 207 000 €	
TOTAL : 6 900 000 €	



Seuil de Sorcy-Saint-Martin

RELATIONS INTERNATIONALES

Fin 2016 l'établissement a pris contact avec les contrats de rivière wallons Semois-Chiers, Haute Meuse, Meuse Aval et Sambre et affluents dans le but d'intensifier les échanges avec ses voisins belges. Le but est d'accentuer la coopération transfrontalière franco-belge dans le bassin de la Meuse. L'EPTB Meuse a par la suite été invité par le contrat de rivière Semois-Chiers à la signature de son nouveau protocole d'accord pour la période 2017-2019. Le premier résultat concret de la volonté d'intensifier la coopération transfrontalière est le projet Transf'eau.

Transf'eau : réseau transfrontalier pour l'eau

Depuis l'été 2017, l'EPAMA - EPTB Meuse est chef de file du microprojet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen « TRANSF'EAU ». Ce projet a pour objectif d'augmenter la cohérence des interventions sur les cours d'eau transfrontaliers de la Meuse. Avec la complicité des partenaires wallons du projet, l'EPTB développe un outil de communication (site-internet) spécifique pour les acteurs franco-wallons de la préservation des écosystèmes aquatiques et a initié un cycle de formation transfrontalier.

Le projet a été lancé le 23.10.2017 à Libramont en Belgique en présence de René COLLIN, Ministre du gouvernement wallon. Plus de 120 personnes venant de Belgique, du Luxembourg et de la France ont participé à cette première journée de formation et d'échange sur le thème des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). La journée était organisée par le contrat de rivière Semois-Chiers dans le cadre de la 10ième rencontre entre acteurs de la rivière en Wallonie.

En 2018 d'autres thématiques seront abordées comme la gestion des cours d'eau en France et en Wallonie, la « lutte contre les inondations & la préservation des écosystèmes aquatiques » ou les questions liées aux pollutions des cours d'eau.

Pour suivre les actualités du projet: www.transfeau.eu



Les missions internationales

Les missions internationales de l'EPAMA-EPTB Meuse sont précisées dans l'article 3 des statuts du syndicat mixte. « La contribution au développement durable du bassin international de la Meuse » fait partie de ses missions et le syndicat « se porte candidat au pilotage de programmes d'initiative communautaire européenne ». Les missions se déclinent de façon suivante :

- Développement d'échanges et de partenariats européens
- Participation au groupe *Hydrologie & Inondation* de la CIM
- Suivi des programmes européens, notamment *INTERREG* et *LIFE*
- Gestion et animation de projets européens
- Participation aux manifestations internationales/européennes



Périmètre d'intervention du projet Transf'eau Meuse

Le projet DIADeM : Développement d'une approche intégrée pour le diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse

L'EPAMA-EPTB Meuse est également partenaire du projet DIADeM sur le volet communication. Ainsi l'établissement organisera plusieurs ateliers entre chercheurs et gestionnaires de l'eau du bassin français et belge de la Meuse. Le projet Interreg DIADeM vise à identifier et mesurer les perturbations dues aux rejets des stations d'épuration - STEP - (notamment des résidus médicamenteux) sur les organismes aquatiques du milieu récepteur. Le projet s'étend sur 3 ans et les premiers résultats sont attendu pour 2018. DIADeM est coordonné par le laboratoire SEBIO de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA).

L'EPAMA-EPTB Meuse était notamment présent lors du 96ème congrès de l'ASTEE sur le thème « Des territoires à l'Europe : construire ensemble les transitions environnementales ». L'EPAMA-EPTB Meuse a organisé le side-event « Micropolluants et biosurveillance : L'exemple de la Seine, de l'Escaut et du projet DIADeM sur la Meuse » en collaboration avec l'Académie de l'Eau.

Pas de frontières pour les OFNI's de la Meuse !

L'EPAMA - EPTB Meuse a pu installer un barrage à OFNI's sur un bras de la Meuse à Charleville-Mézières grâce au soutien actif des contrats de rivière belges Semois-Chiers et Haute-Meuse. Les OFNI's sont des « objets flottants non identifiés » ou plus simplement des déchets de tous genres qui flottent dans les cours d'eau et se dirigent vers la mer.

Lors de la journée d'anniversaire de l'EPAMA-EPTB Meuse « Fêtons la Meuse » du 2 Juillet environ 250 personnes se sont intéressées à la démarche. Beaucoup d'enfants étaient étonnés d'apprendre que le « continent de plastique » fait déjà 6 fois la taille de la France.

Le bilan sur une période de 3 semaines avec un débit estival très faible :

- 12 canettes (208 sur un an)
- 2 bouteilles en plastique (35 sur un an)
- 12 bouteilles en verre (208 sur un an)
- 40 déchets divers (environ 700 sur un an)

La coopération transfrontalière

En 2016 l'établissement a connu une importante réorientation de sa stratégie à l'international. Par la suite un important travail a été mené pour identifier les éventuelles synergies entre les projets de l'EPTB et les actions au niveau international. Au-delà de la rédaction de plusieurs fiches d'idées de projets les premières actions transfrontalières ont eu lieu. La participation des contrats de rivière à l'anniversaire des 20 ans de l'EPAMA avec un stand et l'installation d'un barrage à déchets devant le Musée Rimbaud à Charleville-Mézières a particulièrement été remarquée. Cette action de sensibilisation a fortement interpellé le grand public.

Le chômage de la Meuse à Godinne en Belgique

Deux agents de l'EPAMA-EPTB ont fait le déplacement à Godinne en Belgique pour participer à la journée festive autour du chômage de la Meuse le 07.10.2017. L'objectif était de représenter la dimension internationale de la Meuse et de promouvoir les projets Interreg DIADeM et Trans'eau sur les deux stands transfrontaliers. Cette journée a été organisée par le contrat de rivière belge Haute Meuse.

La mise en chômage permet au gestionnaire wallon de réaliser des travaux d'entretien sur les berges, barrages et écluses de la Meuse. (Voir vidéo : <https://youtu.be/TMh9CJ8ZimQ>). Pendant plusieurs semaines le niveau de la Meuse est abaissé à son niveau « naturel », c'est-à-dire le niveau d'eau qui existerait sans la rétention d'eau effectuée par les barrages.



L'EPAMA A FÊTÉ SES 20 ANS !

Pour clôturer l'année de communication autour des 20 ans de l'EPAMA-EPTB Meuse, une journée festive a été proposée. Elle s'est déroulée le dimanche 2 juillet sur la plaine du Mont Olympe à Charleville-Mézières.

Installé le long du fleuve, cet événement était composé de stands et animations de l'EPAMA-EPTB Meuse et de ses partenaires français et internationaux, pour montrer ainsi au grand public, les intérêts portés au fleuve Meuse et mettre en valeur les collaborations existantes entre structures. Les élus et officiels du bassin versant étaient présents pour clôturer la journée.

Avec un total de 31 stands et 47 exposants (hors EPAMA), le public avait de quoi s'informer et se divertir autour du thème de la Meuse. La météo était défavorable mais la fréquentation a tout de même été estimée à environ 700 personnes. Les exposants ont tous été ravis de l'accueil et de l'organisation et sont prêts à revenir à une prochaine édition.





L'EQUIPE



GOUVERNANCE DU BASSIN VERSANT

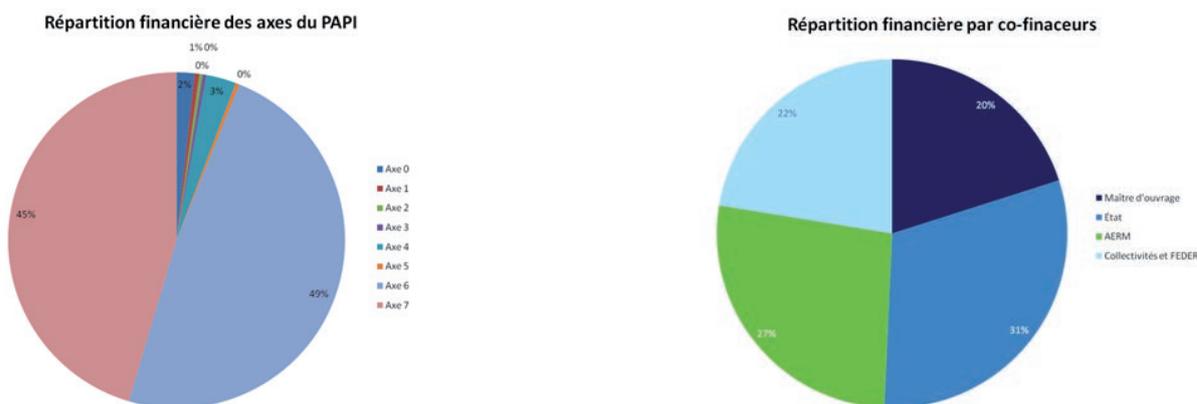
LE PAPI 2 MEUSE

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Meuse (PAPI Meuse) a été labellisé en avril 2015. La convention entre les différents partenaires que sont l'État, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et l'EPAMA-EPTB-Meuse (représentant les différents maîtres d'ouvrage) a été signée en 2016.

2017 a été une année d'animation et de poursuite des actions inscrites. Elle a également été marquée par le dépôt et la signature d'un avenant simple à la convention pour prendre en compte l'adaptation et l'évolution du projet de découverte de la Chiers dans le centre de Longwy.

Le 16 novembre 2017, le Comité de Pilotage s'est réuni pour faire le point d'avancement des projets mais également préparer l'avenant à mi-parcours de la convention. Cet avenant a pour objectif de prendre en compte les évolutions financières et techniques des projets ainsi que le retrait ou l'ajout de nouvelles actions. Il sera déposé auprès des services de la DREAL Grand Est en 2018 pour instruction.

Pour rappel, ce sont 44 actions de 15 maîtres d'ouvrage différents qui sont inscrites au PAPI Meuse. Ceci pour un montant total d'environ 63M€ HT. Le projet HEBMA, la pose des repères de crue, la démarche OSIRIS, les exercices annuels inondation sont entre autres des actions du PAPI.



L'ETUDE DE GOUVERNANCE

En juillet 2016, l'EPAMA-EPTB Meuse a lancé une étude de gouvernance sur l'ensemble de son périmètre, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI pour les EPCI-FP au 1er janvier 2018. Cette étude de gouvernance « grand cycle de l'eau » a pour premier objectif de dresser un état des lieux de la gouvernance sur le bassin de la Meuse et du fonctionnement de l'EPTB. Suite à ce diagnostic, et dans le cadre des évolutions législatives et territoriales, un nouveau schéma de gouvernance sera défini pour répondre aux besoins et aux défis du grand cycle de l'eau mosan.

Cette étude est menée par le groupement composé du cabinet Espelia, du cabinet d'avocats Seban&Associés et du bureau d'études ISL.

Suite au rendu de l'état des lieux de la gouvernance du bassin mosan et de l'EPAMA-EPTB Meuse au début de l'année 2017, un premier comité de pilotage s'est tenu le 1er mars puis deux ateliers de restitution (à Montmédy et à Neufchâteau) auxquels ont été invités les EPCI-FP et les syndicats de rivières du bassin. Ceci afin de partager au mieux le constat dressé.

À partir des orientations principales qui se sont dégagées lors du diagnostic, un scénario principal d'évolution de la gouvernance et une variante ont été étudiés. Appuyés par une prospective financière robuste, réel outil d'aide à la décision, une seconde phase d'échanges a eu lieu avec les collectivités du bassin. Plusieurs réunions du Comité de Pilotage et les discussions en Comité Syndical ont permis de choisir le nouveau schéma de gouvernance en novembre.

Dernière étape importante en 2017 de cette étude, les nouveaux statuts de l'EPAMA-EPTB Meuse ont été délibérés le 20 décembre. L'année 2018 sera consacrée à la mise en place de cette nouvelle gouvernance et à l'établissement des conventions de délégations entre les membres et l'EPTB.



ELABORATION DES ZIP

CONTEXTE

Dans le cadre de son partenariat avec le Service de Prévision des Crues Meuse-Moselle (SPC), l'EPAMA a été missionné pour réaliser un nouvel outil de gestion de crise à l'échelle du bassin versant de la Meuse : les cartographies de « zones inondées potentielles » (ZIP).

OBJECTIF

L'objectif de ces cartographies est de pouvoir aider le gestionnaire de crise en lui fournissant une donnée cartographique, visuelle et complémentaire à la prévision chiffrée du SPC. Au final, que ce soit pour une crue saisonnière ou bien une crue centennale, les différents acteurs pourront avoir une information précise sur l'emprise potentielle de la crue.

RESULTATS ET UTILISATION

Sur chacune des 15 stations hydrométriques gérées par le SPC, 6 cartographies ont été réalisées afin de couvrir une large gamme de débits, ce qui fait un atlas cartographique total de 90 zonages d'inondation potentiels.

L'objectifs de ces zonages d'inondation est dans un premier temps d'aider les différentes Directions Départementales des Territoires (DDT) dans leur gestion de risque à l'échelle départementale, en passant par l'intermédiaire du référent départemental inondation (RDI). Puis dans un second temps, de diffuser ces données à un plus large public afin qu'elles soient accessibles à tous.

Ces cartographies permettront de mieux recenser les enjeux impactés selon l'intensité de la crue en couplant cette information à d'autres données spatiales, d'adapter les procédures en fonction des prévisions du SPC. En effet, selon la gravité de la crue, certaines rues seront accessibles ou au contraire, leurs accès devront être fermés, et c'est une information qui pourra être connue grâce aux ZIP.

Ces cartographies donneront également des indications sur la hauteur d'eau impactant un enjeu. Cette information pourra servir de base pour connaître le risque réel de l'enjeu et attirer l'attention des décideurs publics sur la nécessité de réaliser des travaux pour protéger un secteurs, ou au contraire, afin de réduire le risque inondation sur une commune ou un quartier, de penser à déplacer les enjeux en dehors de la zone inondable.

LE RÉSEAU DES CHARGÉS DE MISSION « RIVIÈRE »

En 2017, trois journées ont permis aux chargés de mission de se retrouver.

Le 4 avril, la journée s'est déroulée à Fresnes-en-Woëvre. La matinée en salle a commencé par une introduction générale sur les modèles hydrauliques réalisés par l'EPAMA suivie d'une présentation du projet de restauration du Longeau par M. le maire et Fluvialis, maître d'œuvre de l'opération. Les aménagements de diversification des écoulements en milieu urbain et la passe à poisson réalisés ont ensuite été visités l'après midi.



La seconde journée, s'est tenue à Champneuville le 27 juin en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Meuse sur le thème des zones humides du bassin de la Meuse. Après une présentation en salle, un point sur l'évolution de la gouvernance sur le bassin versant en lien avec la GEMAPI a été effectué.

La journée s'est poursuivie sur le terrain avec un rappel sur les techniques d'identification et de délimitation des zones humides (végétation et pédologie) et le suivi d'une pêche électrique réalisée par la FDPPMA 55 sur l'annexe hydraulique de Champneuville dans le cadre de l'étude comportementale du Brochet.

Enfin, le 28 septembre la journée a porté sur le remplacement des barrages à aiguilles par BAMEO avec présentation des ouvrages et du suivi piscicole mis en place puis visite de deux chantiers aux alentours de Charleville.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION



EXERCICE DE GESTION DE CRISE 2017

Du 16 au 20 octobre 2017 s'est déroulé l'exercice annuel de gestion de crise inondation. A cette occasion, 71 communes (contre 67 en 2016 et 54 en 2015) ont été invitées à dérouler leur Plan Communal de Sauvegarde et à traiter une série de bulletins Vigicrues fictifs, rédigés par le Service de Préviation des Crues de la DREAL. Préalablement, des réunions préliminaires ont eu lieu avec les communes, les communautés de communes et les Directions Départementales des Territoires (DDT) tout au long de l'année 2016 afin de préparer les acteurs locaux de la gestion de crise à cet exercice.

Les services des DDT de chaque département ont apporté un soutien dans l'encadrement des collectivités et les services préfectoraux de la Meuse se sont mobilisés afin d'organiser une cellule de crise comme ils le feraient en conditions réelles.

Des réunions de retour d'expérience ont eu lieu du 6 novembre au 5 décembre.



LES REPERES DE CRUE

La gestion du risque implique de disposer de références. Dans ce sens, la pose de repères de crue concourt à matérialiser la mémoire des événements passés.

Le projet de pose de repères de crue s'est donc poursuivi sur l'ensemble du bassin versant et la démarche a été initiée au sein de plusieurs communes. Des investigations auprès de la population permettent de relever des laisses des crues passées.



EPAMA / Commune de _____	
Fiche Vierge (repère non recensé dans la base de données) à dupliquer éventuellement CRUE _____	
Localisation :	
Hauteur d'eau : _____ m	
Observations :	
Existence du repère :	
Hauteur par rapport au sol :	
Référence photos :	
Description conforme à la base de données (oui/non)	
Pertinent par rapport à la mémoire (oui/non)	
Commentaire pertinence	
S'agit il d'un déplacement de repère ? (si oui indiquer le repère utilisé pour le report)	
Commentaire déplacement :	
Propriétaire si privé :	
LE REPERE EST IL UN BON SUPPORT DE COMMUNICATION ?	
Visibilité :	
<input type="checkbox"/> bien visible à distance <input type="checkbox"/> seulement de près <input type="checkbox"/> visibilité très faible	
Hauteur par rapport au sol :	
<input type="checkbox"/> < 50 cm <input type="checkbox"/> > 50 cm	
Fréquentation :	
<input type="checkbox"/> très passant	
QUELLE FAISABILITE ?	
Faisabilité administrative :	
<input type="checkbox"/> bâtiment public <input type="checkbox"/> bâtiment privé	
Faisabilité technique :	
<input type="checkbox"/> pose facile <input type="checkbox"/> pose difficile	
QUELLE PERTINENCE HYDRAULIQUE ?	
Position par rapport à l'écoulement :	

Exemple de fiche « laisse de crue »

STRATÉGIE GLOBALE « ZONES HUMIDES »

L'année 2017 a débuté avec la participation de l'EPAMA à la Journée Mondiale des Zones Humides. Dans ce cadre, une matinée dédiée à la rencontre des oiseaux d'eau a été animée par l'association du Regroupement des Naturalistes Ardennais.

Dans la continuité de la Stratégie globale « Zones Humides » de l'EPAMA, une politique d'acquisition foncière a été mise en place. Acheter des terrains présentant une zone humide et la meilleure façon de les protéger de manière pérenne. Trois parcelles ont ainsi été acquises par l'EPAMA et bien réparties dans le bassin versant. Une dans les Ardennes, une en Meuse et la dernière en Haute-Marne.

Pour gérer au mieux ces milieux si particuliers, des conventions cadres ont été signées avec les Conservatoires d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et de Lorraine. Elles imposent une gestion au profit de l'environnement avec l'appui de suivis écologiques.

L'EPAMA s'est également rapproché des Parcs Naturels Régionaux avec également des conventions de partenariat. Les structures s'engagent à s'informer, se coordonner, apporter un appui aux projets et à se transmettre leurs données.

Dans cette dynamique de renforcement des partenariats avec les différents acteurs du territoire, l'EPAMA a aussi apporté son appui aux collectivités sur la thématique des zones humides.



SUIVI ÉCOLOGIQUE DE LA ZRDC DE MOUZON

Afin de mesurer les impacts de la Zone de Ralentissement Dynamique des Crues de Mouzon (ZRDC), l'EPAMA a débuté un suivi écologique et agricole sur le long terme.

Ce suivi porte sur trois groupes d'organismes particulièrement riches dans la vallée de la Meuse : la flore, l'avifaune (oiseaux) et l'ichtyofaune (poissons). La première phase du suivi écologique s'est déroulée sur trois ans de 2014 à 2016.

Le suivi a été renouvelé en 2017 pour une période de trois ans. Les prestataires retenus pour cette nouvelle phase sont : ECOLOR pour la partie floristique, le Regroupement des Naturalistes ARDennais pour la partie avifaune et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Ardennes pour la partie piscicole.

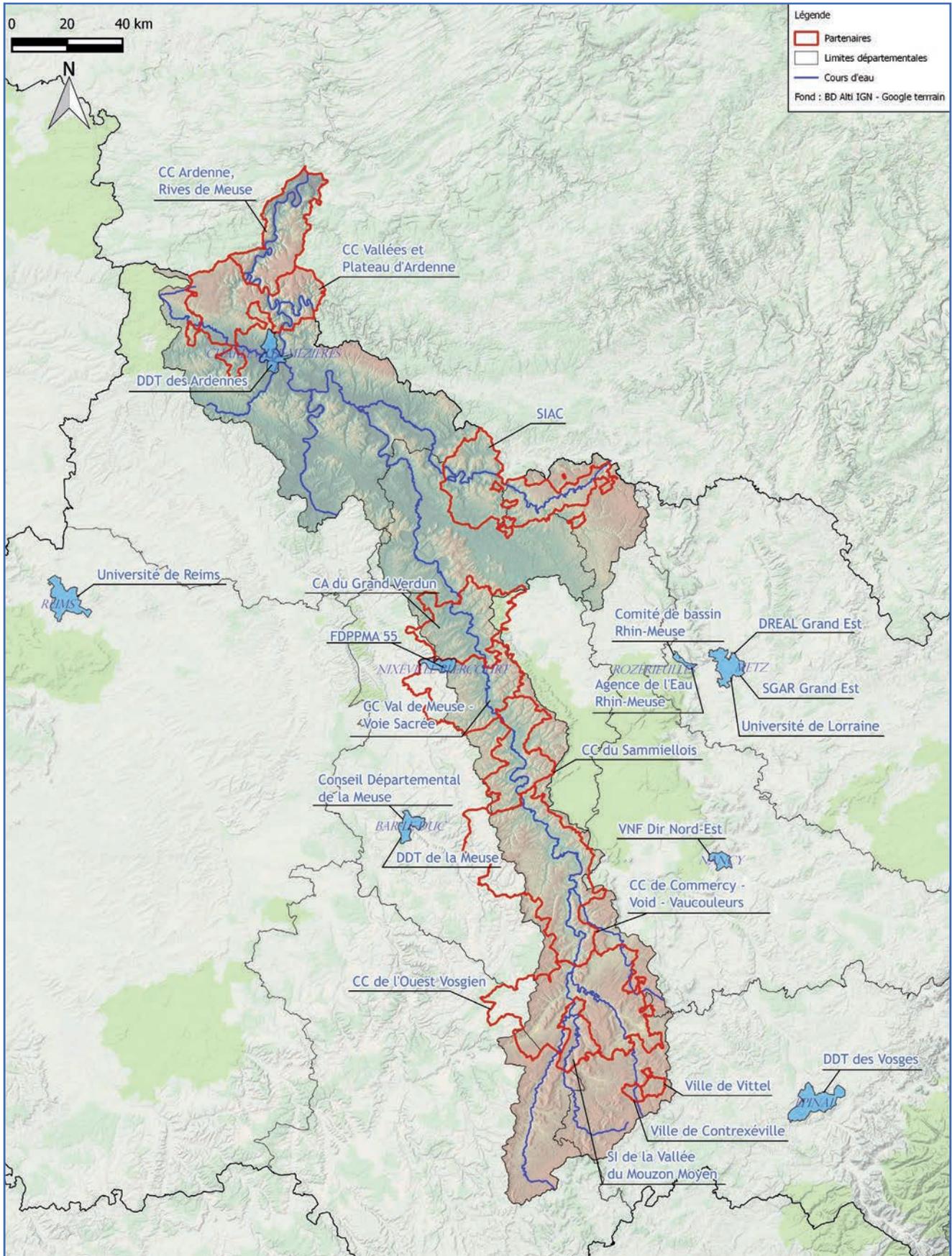
Une nouveauté vient s'ajouter en 2017, le suivi des activités agricoles assuré par les Chambres d'Agriculture des Ardennes et de Meuse. Il se prolongera également jusqu'en 2019 et se base sur un état initial datant de 2005.

Bien que l'ouvrage ne se soit jamais entré en fonctionnement, les suivis ont permis de mettre en évidence la richesse de la zone d'étude et la présence d'espèces rares et remarquables. A noter que le mois de décembre 2017 a été arrosé par des précipitations importantes, augmentant fortement les chances de la mise en marche de l'ouvrage pour début 2018.

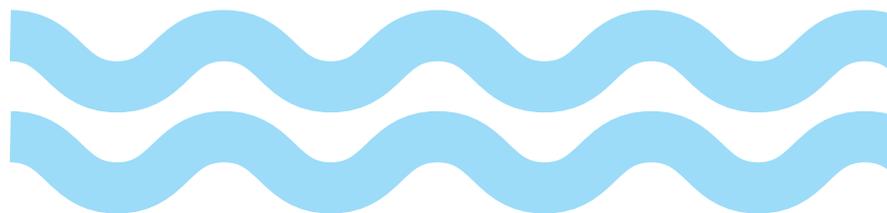
LES PROJETS ACCOMPAGNÉS...

Collectivités et Services de l'Etat	Projets
Conseil Départemental de la Meuse (55)	- Etude avifaune Natura 2000 de la vallée de la Meuse
Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers (SIAC) (54 et 55)	- Maîtrise d'oeuvre pour la protection de la commune de Réhon sur le ruisseau des 9 Fontaines - Maîtrise d'oeuvre pour le projet d'aménagement de lutte contre les inondations sur la Chiers - Etude préalable à la restauration et à la renaturation de la Chiers dans la Meuse - Programme pluriannuel d'entretien de la Chiers - Etude de protection de la zone humide du Trou Bleu
Syndicat d'aménagement hydraulique du Mouzon moyen	- Définition d'une étude de restauration sur le Mouzon
Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (08)	- Confortement de la digue de la Houille au Moulin Boreux (Givet) - Poursuite de l'étude Meuse Amont
Communauté de communes Vallée et plateau d'Ardenne (08)	- Maîtrise d'oeuvre pour la restauration et la renaturation de la Semoy et de ses affluents
Communauté de communes de l'Ouest Vosgien (88)	- Appui technique et comité de pilotage pour le programme Meuse-Vair-Saonelle - Appui pour le document d'urbanisme - Etude de restauration Vair-Vrairie-Frézelle
Communauté de communes du Sammiellois (55)	- Programme de travaux de restauration, de renaturation et d'entretien de la Meuse et de ses affluents - Maîtrise d'oeuvre relative au programme global d'aménagement, de restauration et de renaturation de la Marsoupe
Communauté de communes Val de Meuse - Voie Sacrée (55)	- Etude préalable à la restauration hydraulique, hydromorphologique et écologique du Billonneau
Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleur (55)	- Maîtrise d'oeuvre pour le programme de restauration et de renaturation de la Meuse et de ses affluents - Projet de renaturation du Marais
Communauté d'agglomération du Grand Verdun (55)	- Mission de maîtrise d'oeuvre du programme pluriannuel de restauration de la Meuse et de ses affluents
Ville de Charleville-Mézières (08)	- Projet de «liaisons douces des berges de la Meuse»
Ville de Contrexeville (88)	- Aménagements de gestion des écoulements (maîtrise d'oeuvre)
Ville de Vittel (88)	- Mission de maîtrise d'oeuvre relative au programme d'aménagement et de gestion du bassin versant à Vittel
VNF (Direction interrégionale du Nord-Est)	- Projet de partenariat public-privé pour la réfection des barrages à aiguilles de la Meuse et de l'Aisne. - Maîtrise d'oeuvre pour la restauration et modernisation de 5 seuils de la Meuse
Comité de bassin Rhin-Meuse	- Commission de planification élargie - Commission agriculture - Commission milieux naturels - Gouvernance SDAGE 2016-2021 - Secrétariat technique de bassin - Mission d'appui technique de bassin
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	- Etude des fuseaux de modalité et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin
DREAL Grand Est	- Avis rendu sur les mesures compensatoires A304, dont barrage de la Sormonne - Mise en oeuvre de la Directive Inondation (dont SLGRI du bassin de la Meuse)
SGAR Grand Est	- CPIER Meuse
DDT des Vosges (88)	- PPRi du Vair
DDT des Ardennes (08)	- Démarche ouvrage d'art et inondation
Université de Lorraine	- Thèse : Comment les stratégies résiliencielles contribuent-elles à améliorer la gestion du risque inondation ? - Thèse : Culture du risque, projets urbains et vulnérabilité des territoires au risque inondation : le cas du bassin de la Meuse
Université de Reims - Champagne-Ardenne	- Projet interreg DIADEM : développement d'une approche intégrée pour le diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse

...PAR L'EPAMA - EPTB MEUSE



GLOSSAIRE



Bassin versant : un bassin versant est l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan.

Biodiversité : la biodiversité est l'ensemble des êtres vivants de la planète ainsi que des interactions qui les relient entre eux.

CIM : Commission Internationale de la Meuse.

La CIM a été créée en 2002 par la signature de l'Accord international sur la Meuse (Accord de Gand). L'objectif de l'Accord est d'arriver à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique de la Meuse.

Crue centennale : il s'agit d'une crue dont la probabilité d'apparition est de 1 sur 100 pour chaque année.

Décaissement : action d'ôter une partie des matériaux du lit de la rivière afin d'augmenter l'espace permettant son écoulement et donc d'abaisser les hauteurs d'eau localement.

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Services déconcentrés du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

EPAGE : Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux.

Un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant en vue d'assurer la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

EPCI-FP : Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.

EPTB : Établissement public territorial de bassin.

Etablissement public de coopération des collectivités territoriales qui intervient pour l'aménagement et la gestion des fleuves et des grandes rivières dans le cadre géographique d'un bassin versant.

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

C'est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

Gouvernance (de l'eau) : organisation entre les usagers pour une meilleure gestion et utilisation de la ressource «eau».

Grand cycle de l'eau : vie et chemin complets d'une goutte d'eau, du nuage à l'océan, et du renouvellement de la ressource.

Laisse de crue : trace laissée par le niveau des eaux fluviales ou marines les plus hautes (marques sur les murs, déchets accrochés aux branches).

Modèle / modélisation hydraulique : reproduction informatique simplifiée d'un cours d'eau.

Mosan : gentilé des habitants du bassin versant de la Meuse.

Adjectif de ce qui est du bassin versant de la Meuse.

Pédologie : science qui étudie les caractères chimiques et physiques des sols.

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

C'est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992 visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Station hydrométrique : il s'agit d'un appareil installé sur un cours d'eau afin d'en calculer le débit en continu.

Zone de surstockage / ZRDC (zone de ralentissement dynamique des crues) : c'est un ouvrage qui permet d'écrêter une crue (ou de la ralentir dynamiquement) en surinondant une zone déjà inondée initialement.

Zone humide : site gorgé d'eau tout ou partie de l'année. La zone humide joue un rôle majeur en termes de cycle de l'eau, de cycle du carbone et biodiversité.

LES SITES WEB DE L'EPAMA - EPTB MEUSE

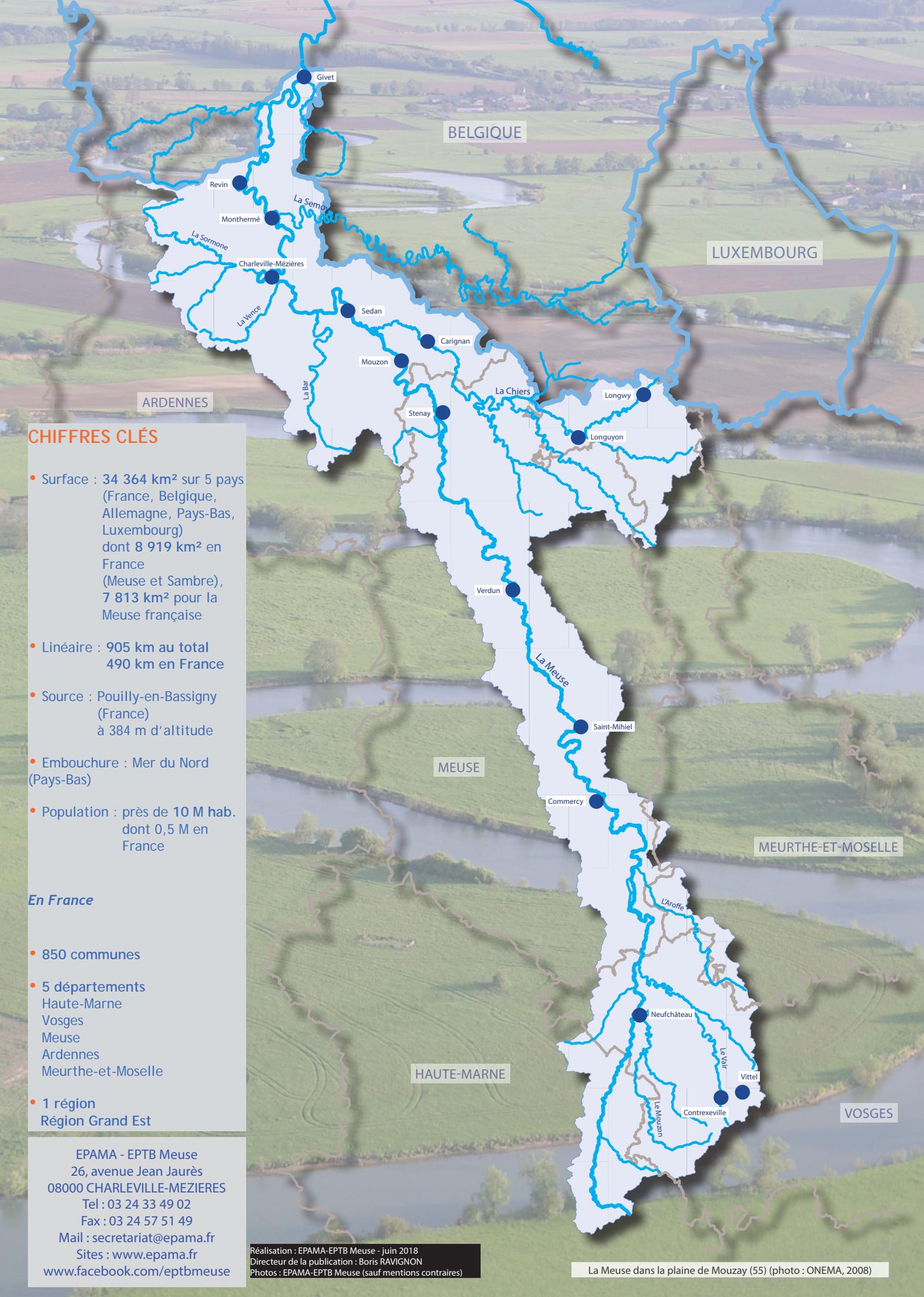
SITE INSTITUTIONNEL
www.epama.fr

PORTAIL RISQUE INONDATION
www.epama.fr/risqueinondation

TRANSF'EAU
www.transfeau.com

INFOMEUSE
www.infomeuse.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : www.facebook.com/eptbmeuse



CHIFFRES CLÉS

- Surface : 34 364 km² sur 5 pays (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) dont 8 919 km² en France (Meuse et Sambre), 7 813 km² pour la Meuse française
- Linéaire : 905 km au total 490 km en France
- Source : Pouilly-en-Bassigny (France) à 384 m d'altitude
- Embouchure : Mer du Nord (Pays-Bas)
- Population : près de 10 M hab. dont 0,5 M en France

En France

- 850 communes
- 5 départements Haute-Marne Vosges Meuse Ardennes Meurthe-et-Moselle
- 1 région Région Grand Est

EPAMA - EPTB Meuse
 26, avenue Jean Jaurès
 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
 Tel : 03 24 33 49 02
 Fax : 03 24 57 51 49
 Mail : secretariat@epama.fr
 Sites : www.epama.fr
 www.facebook.com/eptbmeuse

Réalisation : EPAMA-EPTB Meuse - juin 2018
 Directeur de la publication : Boris RAVIGNON
 Photos : EPAMA-EPTB Meuse (sauf mentions contraires)

La Meuse dans la plaine de Mouzay (55) (photo : ONEMA, 2008)